

ATTESTATION SUR L'ORIGINE DES FONDS VERSES ET LE NON ASSUJETTISSEMENT À LA LFAIE

Dans le cadre des dispositions légales en vigueur (notamment la LFAIE, Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger), vous devez remplir l'attestation suivante conformément à la vérité. Il va de soi que ces indications seront traitées confidentiellement.

Coopérateur-trice effectuant le versement :

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse domicile :

.....

NPA, lieu :

Pays :

Nationalité 1 :

Nationalité 2 :

Date de naissance :

N° de tél. :

Mobile :

E-mail :

Vous attestez que les fonds versés d'un montant desoit :

Dépôt :

Parts sociales :

émanant de l'établissement suivant :

(banque originaire du versement)

suite au verso --->

Ont pour origine:

Montant :

- Epargne
- Héritage
- Donation
- Cession d'actif(s)
(immobilier ou mobilier)
- Prestations / Indemnités
- Réemploi de fonds
(préciser le contrat d'origine)
- Autres (préciser la source)

Le-la coopérateur-trice confirme que les informations susmentionnées sont complètes et exactes. En outre, il-elle s'engage à communiquer immédiatement à la Codha toute modification de ces indications ainsi que tout changement quant à l'ayant droit économique des valeurs patrimoniales déposées.

Par la présente, le-la coopérateur-trice déclare en outre que les fonds versés ne sont pas des fonds étrangers au sens de la LFAIE, Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.

(Article 5 LFAIE : «Par personnes à l'étranger on entend: a. les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou de l'Association européenne de libre-échange qui n'ont pas leur domicile légalement constitué et effectif en Suisse; abis les ressortissants des autres Etats étrangers qui n'ont pas le droit de s'établir en Suisse ». Cette loi ne vise pas les ressortissants suisses, qu'ils soient établis en Suisse ou à l'étranger)

Date : **Lieu :**

Signature :